



La 1^{ère} phase de négociation portant sur l'accord de substitution à la Convention Collective et l'Avenant journalistes arrive à son terme le 8 février 2011.

Mais à ce stade, tous les sujets n'ont pu être abordés et des désaccords profonds subsistent, notamment sur le système salarial, le paritarisme, la discipline, la prévoyance...

Malgré la demande unanime des organisations syndicales et des élu-es du Comité Central d'Entreprise de proroger l'avenant audiovisuel des journalistes, conformément à ce qui a été mis en place à France Télévisions, la direction a décidé de passer en force et d'imposer un projet qui constitue une régression importante pour l'ensemble des salarié-es.

L'information et la consultation du Comité Central d'Entreprise sur le projet d'accord de substitution n'ont pu être valablement effectuées, les élu-es ne disposant pas d'un document actualisé remis dans des délais suffisants pour être analysé.

En conséquence, dans le cas où la Direction maintiendrait la signature au 8 février, les élu-es du CCE feraient constater le délit d'entrave.

Par ailleurs, les organisations syndicales et les élu-es du CCE ont décidé de s'adresser directement au Ministre de la Culture pour que la Direction de Radio France continue d'appliquer les dispositions en vigueur pendant la poursuite des négociations et ce jusqu'à la conclusion d'un accord.

**Toutes les organisations syndicales appellent
l'ensemble des salarié-es à une**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE d'information

Studio 105, Mercredi 9 Février à partir de 12 h.